

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR SERGE CAILLET,
DEPUTE (PLR) INTITULEE " EVALUER LES COLLABORATIONS INTERJURASSIENNES"
(N°2625)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

A l'occasion de la consultation populaire du 24 novembre 2013, les citoyennes et les citoyens du Jura bernois ont indiqué, à une forte majorité, qu'ils n'envisagent pas un avenir institutionnel commun avec la population de la République et Canton du Jura. La perspective de créer un nouveau canton a ainsi été abandonnée.

La déclaration d'intention signée le 20 février 2012 par les gouvernements jurassien et bernois prévoit, à son article 11, que « si un nouveau canton ne voit pas le jour, les relations interjurassiennes sont maintenues dans un esprit confédéral. Les deux gouvernements poursuivent un dialogue de qualité. » En application de ce principe, la Question jurassienne n'exercera plus d'influence sur les relations existant entre le canton du Jura et le Jura bernois.

Le Gouvernement a décidé, le 10 décembre 2013, d'identifier l'ensemble des collaborations qui ont cours entre les deux territoires afin d'évaluer s'il est opportun de les poursuivre dans le contexte né de la votation populaire du 24 novembre 2013. Tous les services de l'administration cantonale ont été sollicités à cet effet. L'évaluation des collaborations se fait au travers d'une fiche synthétique qui permet de les identifier, en dresser le bilan et, dans l'hypothèse où leur poursuite n'est pas souhaitée, déterminer selon quelle procédure et dans quel délai il est possible d'y mettre un terme.

Par cette démarche, le Gouvernement souhaite s'assurer que toutes les collaborations liant le canton du Jura et le Jura bernois obéissent à une clause de bénéfice réciproque. C'est dans cet esprit qu'il analysera les informations reçues des unités administratives et qu'il prendra les décisions y relatives.

Delémont, le 14 janvier 2013

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler